

Le colonel fédéral Tronchin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **18 (1873)**

Heft (18): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

posé des départements de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Charente, de la Dordogne et de la Corrèze.

Enfin, la frontière nord-est formera le corps d'armée de Châlons, comprenant les départements des Ardennes, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, de l'Aube et des Vosges.

Le territoire de Belfort et le département de la Haute-Marne seront rattachés au corps d'armée de Besançon. »

† LE COLONEL FÉDÉRAL TRONCHIN.

Le 2 septembre est mort à son château de Lavigny près d'Aubonne, le colonel fédéral Louis Tronchin, après une maladie qui, depuis deux ans, donnait de vives inquiétudes à ses nombreux amis et ne faisait que trop prévoir ce triste dénouement.

Tronchin, né en 1825, était entré dans l'état-major fédéral en 1850 comme sous-lieutenant. Il y fit tous ses grades, dans la filière hiérarchique ordinaire, grades consciencieusement gagnés par l'étude et par la pratique, au contentement de tous ses chefs et dans les meilleurs termes d'amitié avec tous ses camarades. Véritable officier d'état-major il ne se borna pas à l'instruction officielle, il saisit au contraire toutes les occasions d'accroître le champ de ses connaissances, et l'on peut dire qu'il étudia sans cesse soit dans les livres, soit dans les camps et écoles militaires de la Suisse et de l'étranger.

Outre son service ordinaire de l'état-major fédéral, écoles centrales, reconnaissances, rassemblements de troupes, levées de guerre, inspections diverses, il commanda plusieurs fois des écoles de carabiniers et de cavalerie et assista à quelques écoles du génie et de l'artillerie. Il assista aussi, comme délégué de l'autorité militaire fédérale, à plusieurs réunions de troupes en Italie, en France et en Allemagne, et bon nombre de nos lecteurs se rappellent sans doute l'intéressante étude qu'il a publiée dans la *Revue militaire suisse* de 1864, sur la cavalerie française et l'école de Saumur.

En somme, Tronchin était un de nos officiers les plus instruits, en même temps que l'un des plus expérimentés soit dans la conduite des troupes, soit dans le métier d'état-major. Parfaitement consciencieux et scrupuleux dans l'exercice de ses devoirs, il en devenait l'esclave zélé ; on pouvait compter sur lui en tout temps et en toutes choses, ses chefs sur son activité éclairée et vigilante, ses subalternes sur sa sollicitude inépuisable, tous sur son dévouement à la tâche donnée, sur sa persévérance à la mener à bon port ; de même que sur une amabilité de caractère, une bienveillance de procédés qui ne se démentait jamais. La qualité dominante de Tronchin était la bonté. Si brillant et si bien orné que fût son esprit, le cœur avait encore la part plus large ; l'excès de cette qualité fut peut-être le seul défaut à signaler dans son activité militaire ; noble défaut d'ailleurs, ennobli encore en lui par une courtoisie du meilleur aloi, jointe à une sensibilité charmante et d'un sympathique contraste avec la stature athlétique et martiale dont il dominait son entourage.

Après avoir rempli plusieurs fois des missions de chef d'état-major,

Tronchin, nommé colonel fédéral en 1867, commandait une brigade de la III^e division, et c'est à la suite de son service à la frontière en automne 1870, comme chef de la 9^e brigade, qu'il fut atteint de la maladie qui vient de le mener au tombeau. Il était en même temps inspecteur d'infanterie de l'arrondissement de Fribourg et Neuchâtel.

Ses obsèques, qui ont eu lieu le 5 septembre à Lavigny, réunirent une grande foule. Non-seulement tous les villages de la contrée, mais beaucoup de personnes du reste du Canton et de Genève accoururent lui rendre ce dernier devoir. L'armée entr'autres y avait de nombreux représentants; c'est que cette cérémonie marque un large vide dans ses rangs supérieurs et que le nom de Tronchin y réveillera toujours de vifs regrets et les meilleurs souvenirs.

Nos adieux personnels aussi à cet excellent camarade ! nos hommages à sa bonne et respectée mémoire !



SUR LES OFFICIERS D'ARMEMENT.

(Corresp.) — L'importance toujours croissante que l'on accorde à la question de l'armement, les capitaux considérables qui sont consacrés à ce matériel de l'armée, devraient faire rechercher les meilleurs moyens de maintenir nos armes dans un état convenable, de manière à éviter le plus possible des réparations nombreuses et afin d'avoir toujours des armes réellement prêtes à faire feu.

Avons-nous en Suisse une organisation qui permette de surveiller efficacement l'armement? Nous avons pu nous convaincre du contraire. La courte durée de l'instruction, restée la même depuis 20 ans, alors que les besoins ont tant augmenté, le manque d'officiers spéciaux capables d'enseigner ce qui tient au tir, les soins plus délicats à donner à l'entretien des armes et enfin la nécessité d'accorder un temps plus considérable à l'instruction du tir, sont les causes qui font que dans la plupart des Cantons nos fusils à répétition, quoique presque neufs encore, sont loin d'avoir reçu les soins d'entretien qu'ils réclament. Par les mêmes causes les résultats de tir de nos troupes sont encore bien en dessous de ce que l'on peut réclamer d'une population militaire où le goût du tir est si répandu.

Un moyen de parer en partie à ces inconvénients consiste dans une meilleure instruction et surtout dans un meilleur choix des officiers d'armement de bataillons. Faire porter le drapeau par un bon sous-officier vaudrait mieux que d'employer pour cela un officier . . . soi-disant d'armement.

L'officier d'armement, à l'exemple de l'aide-major, devrait être pris parmi les officiers du bataillon, en choisissant l'officier qui par ses goûts et par son métier montrerait le plus d'aptitudes pour recevoir l'instruction spéciale qu'il faudrait leur donner.

A l'exemple de l'aide-major et du quartier-maître, cet officier serait, dans la règle, capitaine ou avancerait à ce grade, et de cette manière on pourrait trouver des officiers capables.

L'instruction à donner aux officiers d'armement devrait être pratique et théorique et porter principalement :

- Sur l'étude des armes en général et de leur construction ;
- » » de l'arme suisse spécialement et sa construction ;
- » la théorie du tir ;
- » la pratique du tir, ainsi que la mesure des distances par tous les moyens usités ;
- » la lecture des cartes ;